



Règlement du Culture Sport Walking Challenge

Date et durée du Challenge : Le Culture Sport Walking Challenge est un challenge de marche connecté inter-entreprises qui débutera le lundi 28 septembre 2026 à minuit et s'achèvera le dimanche 4 octobre 2026 à 12h.

Participation : Le challenge est ouvert gratuitement à toutes les entreprises, collectivités ou associations désirant inscrire une ou plusieurs équipes.

Chaque entreprise, collectivité ou association peut inscrire autant d'équipes qu'elle le souhaite, composées de 5 participant(e)s.

Les participant(e)s peuvent être des employés de l'entreprise, des membres affiliés, des amis, des connaissances ou des membres de la famille.

Les participant(e)s externes à l'entreprise doivent être désignés comme membres de l'équipe lors de l'inscription et fournir les informations requises.

Choix de la catégorie : Lors de l'inscription, les équipes devront choisir la catégorie dans laquelle ils souhaitent concourir.

Promeneur : Dans cette catégorie, le nombre de pas est limité à 5 000 pas par équipier et par jour du lundi au vendredi, nombre de pas illimités le samedi et dimanche.

Randonneur : Dans cette catégorie, le nombre de pas est limité à 10 000 pas par équipier et par jour du lundi au vendredi, nombre de pas illimités le samedi et dimanche.

Globe-trotteur : Dans cette catégorie, le nombre de pas est limité à 15 000 pas par équipier et par jour du lundi au vendredi, nombre de pas illimités le samedi et dimanche.

Ce choix doit être effectué lors de l'inscription. Il est conseillé aux participant(e)s de sélectionner le niveau qui correspond le mieux à leur condition physique et à leurs objectifs personnels. Les organisateurs se réservent le droit de vérifier la conformité du choix si nécessaire.

Inscription : Les inscriptions débutent le samedi 28 mars 2026 et se terminent le vendredi 11 septembre 2026 inclus.

Chaque entreprise doit désigner un capitaine d'équipe qui sera responsable de l'inscription et de la communication avec les organisateurs.

L'inscription se fait en ligne via le lien suivant :

<https://www.helloasso.com/associations/culture-sport-calais/evenements/culture-sport-walking-challenge-2026>

ou via le QR code :



Une fois l'inscription de l'équipe validée, chaque participant recevra le code lui permettant de venir s'inscrire dans l'application de suivi du challenge. Le participant devra s'inscrire gratuitement dans l'application en indiquant son prénom et son nom et connecter sa montre ou son smartphone à l'application afin que ses pas soient comptabilisés.

Responsabilité et aptitude physique : La participation au Culture Sport Walking Challenge implique une activité physique de marche réalisée en autonomie.

Chaque participant déclare être en capacité physique de participer à ce type d'activité et s'engage à adapter son effort à sa condition physique.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des participants. L'association Culture Sport ne pourra être tenue responsable en cas d'accident, de blessure, de problème de santé ou de tout dommage survenu pendant la durée du challenge.

Déroulement du Challenge : Chaque participant doit être muni d'un dispositif de suivi de l'activité physique (montre connectée ou smartphone) et télécharger l'application Start'R, conçue par l'IRBMS (Institut de Recherche du Bien-être, de la Médecine et du Sport santé), qui est la solution retenue pour la comptabilisation des résultats. Dotée d'un environnement ludique et facile à prendre en main, Start'R dispose en outre d'un dispositif « sécurisé » qui ne transmet pas les données aux GAFA.

Les pas sont comptabilisés automatiquement par l'application Start'R, qui réalise un classement en temps quasi réel (avec un décalage d'environ 15 minutes) individuellement, par équipe et au sein de chaque équipe.

Les participants doivent s'assurer que leurs dispositifs de suivi d'activité sont correctement synchronisés avec l'application Start'R. Une assistance technique sera fournie aux participants afin de s'assurer qu'ils puissent participer au challenge dans de bonnes conditions.

Les résultats seront visibles en temps réel sur la plateforme en ligne fournie par les organisateurs.

Classement : Le classement sera établi en fonction du nombre total de pas enregistrés par chaque équipe. Le nombre de pas réalisable par chaque participant sera limité du lundi au vendredi (5 000 pour la catégorie promeneur, 10 000 pour la catégorie randonneur, 15 000 pour la catégorie globe-trotteur). Il sera illimité les samedi 3 et dimanche 4 octobre.

Les équipes seront classées en fonction de leur performance globale du lundi 28 septembre au dimanche 4 octobre.

Utilisation de l'application et fiabilité des données : Le suivi des performances (nombre de pas, classements individuels et collectifs) est assuré via une application dédiée.

Les participants reconnaissent que les données enregistrées dépendent du bon fonctionnement de leur équipement personnel (téléphone, montre connectée) et de l'application utilisée.

L'association Culture Sport ne saurait être tenue responsable en cas de dysfonctionnement technique, d'erreur de comptabilisation ou de perte de données.

Les classements sont établis sur la base des données disponibles via l'application et ne pourront faire l'objet de contestation, sauf décision exceptionnelle de l'organisation.

Récompenses : Des prix seront décernés dans chaque catégorie au marcheur qui aura réalisé le plus grand nombre de pas dans la semaine, à l'équipe qui aura réalisé le plus grand nombre de pas dans la semaine ainsi qu'à l'entreprise, collectivité ou association qui aura réalisé le plus grand nombre de pas en cumulant les résultats de l'ensemble de ses participants dans les trois catégories.

La remise des prix aura lieu dans les jours qui suivront la clôture du challenge dans les locaux de l'entreprise Sinequae, quai de la Gendarmerie à Calais.

Participation solidaire et dons : Dans le cadre du Culture Sport Walking Challenge, les entreprises participantes et les participants ont la possibilité de soutenir les actions de l'association Culture Sport par un don financier.

Ce don est libre, volontaire et sans caractère obligatoire. Il n'est en aucun cas une condition de participation au challenge.

Les entreprises peuvent, si elles le souhaitent :

- effectuer un don directement en ligne via la plateforme dédiée (HelloAsso), accessible depuis le lien d'inscription au challenge
- remettre un don à l'association Culture Sport à l'occasion de la remise des prix

Les entreprises peuvent également choisir d'associer leur participation à un programme spécifique porté par l'association Culture Sport. Cette démarche n'empporte aucune obligation contractuelle de résultat.

L'association Culture Sport s'engage à informer les donateurs de l'utilisation des fonds et de l'évolution des actions soutenues.

Aucun lien automatique n'est établi entre le nombre de pas réalisés et le montant du don, celui-ci restant à la libre appréciation de chaque entreprise ou participant.

Respect des règles et lutte contre la fraude : Les participants s'engagent à adopter un comportement loyal et conforme à l'esprit du challenge.

Toute tentative de fraude visant à augmenter artificiellement le nombre de pas (notamment par manipulation de l'appareil ou utilisation détournée de l'application) est strictement interdite.

L'organisation se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'elle jugera utile et de sanctionner tout comportement frauduleux, pouvant aller jusqu'à l'exclusion du participant ou de l'équipe concernée, sans préavis.

Droit à l'image : Dans le cadre du Culture Sport Walking Challenge, des photos et vidéos pourront être réalisées et diffusées sur les supports de communication de l'association (site internet, réseaux sociaux, supports promotionnels).

En s'inscrivant au challenge, les participants autorisent l'association Culture Sport à utiliser leur image, à titre gratuit, pour la promotion de l'événement et de ses actions, sauf opposition expresse formulée par écrit.

Protection des données personnelles : Les informations recueillies lors de l'inscription au Culture Sport Walking Challenge font l'objet d'un traitement destiné à assurer l'organisation, le suivi et la communication liés à l'événement.

Les données collectées sont strictement nécessaires à ces finalités et sont conservées pendant une durée limitée.

Conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection des données personnelles, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition concernant ses données.

Ces droits peuvent être exercés en contactant l'association Culture Sport à l'adresse suivante : philippe.culturesport@gmail.com.

Les données ne seront en aucun cas cédées ou vendues à des tiers.

Dispositions Générales : En cas de circonstances imprévues telles que des conditions météorologiques défavorables, des problèmes logistiques ou toute autre situation le nécessitant, l'organisation se réserve le droit d'annuler le challenge de marche connect. Dans de telles circonstances, les participants seront informés dans les plus brefs délais via les canaux de

communication officiels de l'organisation. L'organisation s'efforcera de prendre les mesures nécessaires pour minimiser les désagréments causés par une annulation et garantir une expérience équitable pour tous les participants.

La participation au challenge vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.